

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET N°D/98/ 007 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL
ET DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DU PROJET
INTEGRE DE DIAN DIAN**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu La Loi Fondamentale ;
Vu Le Décret N°96/098/PRG/SGG du 9 juillet 1996, portant nomination du Premier Ministre ;
Vu Le Décret N°96/099/PRG/SGG du 10 juillet 1996 portant nomination des Membres du Gouvernement, modifié par le Décret N°97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 ;
Vu le Décret N°11/PRG/SGG du 22 Août 1996, portant attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret N°069/PRG/SGG du 5 Mai 1997, portant organisation du Ministère des Ressources Naturelles et de l'Energie,
Vu le Décret N°D/97/293/PRG/SGG du 31 décembre 1997 portant création et organisation Du Projet Intégré de Dian Dian

DECRETE,

Article 1^{er} : Les Cadres dont les noms suivent sont nommés aux fonctions ci-après :

Directeur Général du Projet Intégré Dian Dian : Monsieur Lamine CAMARA, précédemment Directeur Général du Projet Dian Dian.

Directeur Général Adjoint du Projet Intégré Dian Dian : Monsieur Mamadou DOUMBOUYA, Ingénieur Géologue, en service au Ministère des Ressources Naturelles et De l'Energie.

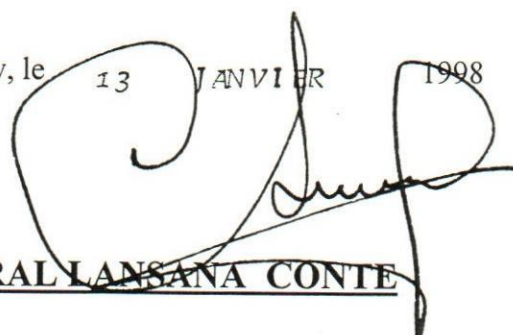
Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

13

JANVIER

1998


GENERAL LANSANA CONTE

